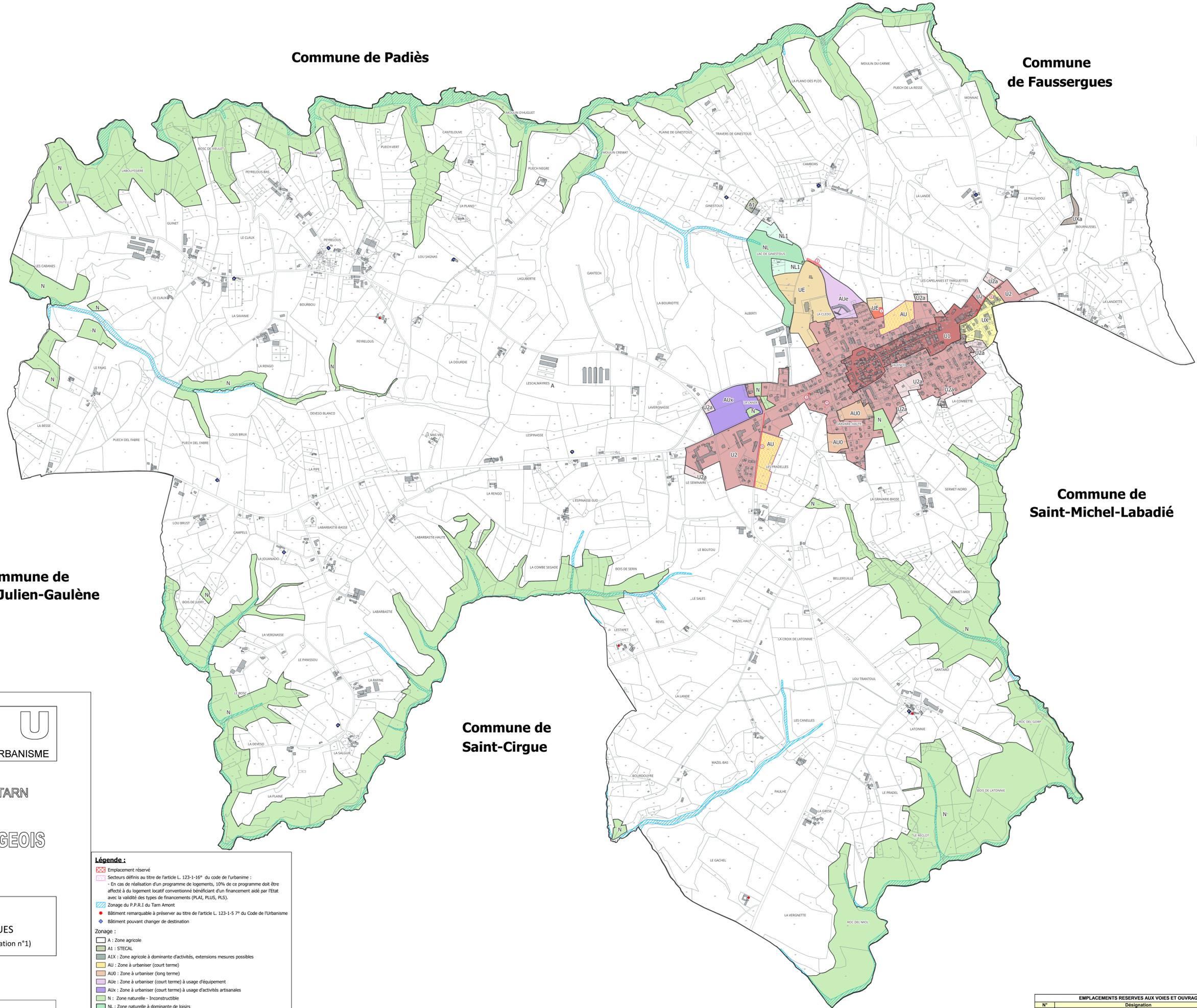


Commune de Padiès

Commune de Faussergues



Echelle : 1/7000



Commune de Saint-Julien-Gaulène

Commune de Saint-Michel-Labadié

Commune de Saint-Cirgue



PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DU TARN

VALENCE D'ALBIGEOIS

5 – REGLEMENT

5.2 – PIÈCES GRAPHIQUES
(Avec prise en compte de la modification n°1)

Légende :

- Emplacement réservé
 - Secteurs définis au titre de l'article L. 123-1-16° du code de l'urbanisme :
 - En cas de réalisation d'un programme de logements, 10% de ce programme doit être affecté à du logement locatif conventionné bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat avec la validité des types de financements (PLAI, PLUS, PLS).
 - Zonage du P.P.R.I du Tarn Amont
 - Bâtiment remarquable à préserver au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment pouvant changer de destination
- Zonage :
- A : Zone agricole
 - A1 : STECAL
 - A1X : Zone agricole à dominante d'activités, extensions mesures possibles
 - AU : Zone à urbaniser (court terme)
 - AU0 : Zone à urbaniser (long terme)
 - AUe : Zone à urbaniser (court terme) à usage d'équipement
 - AUx : Zone à urbaniser (court terme) à usage d'activités artisanales
 - N : Zone naturelle - Inconstructible
 - NL : Zone naturelle à dominante de loisirs
 - NL1 : Zone naturelle à dominante de loisirs - Construction légères de loisirs autorisées
 - U1 : Centre bourg
 - U2 : Faubourgs - Secteurs pavillonnaires
 - U2a : Faubourgs - Secteur pavillonnaire non raccordés à l'assainissement collectif
 - UE : Secteur à usage d'équipements
 - UX : Secteur à usage d'activités
 - UXa : Secteur accueillant une décharge de déchets inertes

RÉVISION ALLÉGÉE N°1

Arrêtée	Examen conjoint	Enquête Publique	Approuvée
30 mai 2024	21 juin 2024		



EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS		
N°	Désignation	Bénéficiaire
1- Emplacements réservés à des ouvrages publics		
1	Extension du cimetière	Commune
2- Emplacements réservés à des voiries		
2	Elargissement et aménagement du chemin de Ginestous	Commune
3	Elargissement de la rue de la Peyrade Basse	Commune
4	Elargissement de la rue de la Peyrade Basse	Commune
5	Aménagement d'un chemin piéton entre les Pradelles et la RD 903	Commune
6	Création d'un trottoir	Commune